

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

---

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD41

présenté par  
M. Lesage, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 4° »,

les mots

« treizième alinéa ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision (il existe deux paragraphes numérotés « 4° » dans l'article de code visé).